

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

2^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
66 ELIZABETH II, 2017

Projet de loi 130

Loi proclamant le Jour des anciens combattants de la marine marchande

M. J. Wilson

Projet de loi de député

1^{re} lecture 4 mai 2017

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le Jour des anciens combattants de la marine marchande

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour des anciens combattants de la marine marchande

1 Le 3 septembre de chaque année est proclamé Jour des anciens combattants de la marine marchande.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2017 sur le Jour des anciens combattants de la marine marchande*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le 3 septembre de chaque année comme Jour des anciens combattants de la marine marchande.